



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/WP.7/2007/10
31 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

Cinquième session
Genève, 19 et 20 novembre 2007

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE
L'ADMINISTRATION DES BIENS FONCIERS**

Résumé

À sa cinquième session, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers:

- A approuvé la proposition concernant la constitution du Groupe consultatif du marché immobilier;
- A eu un débat approfondi sur les problèmes et les changements institutionnels en matière d'aménagement du territoire, sur les droits et redevances et sur les établissements spontanés du point de vue de l'administration des biens fonciers;
- A pris des décisions au sujet de son programme de travail:
 - Une étude sur les établissements spontanés sera réalisée conjointement avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et la Fédération internationale des géomètres;
 - Une étude sur les droits et redevances sera réalisée à la suite de l'enquête par questionnaire;
 - Les prochains examens de l'administration des biens fonciers auront lieu au Tadjikistan et en Lettonie;
 - Les questions de la sécurité de la cession électronique et des risques inhérents à l'accès public aux renseignements sur l'enregistrement des biens fonciers seront incluses dans le programme de travail;
- A pris note du cadre d'évaluation biennale de l'exécution du sous-programme, y compris des résultats attendus, des indicateurs de résultat et des méthodes de mesure pour chaque secteur d'activité pour la période 2008-2009.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1 – 5	3
I. Adoption de l'ordre du jour.....	6 – 7	3
II. Questions découlant des soixante-septième et soixante-huitième sessions du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, et des soixante et unième et soixante-deuxième sessions de la Commission économique pour l'Europe	8 – 10	3
III. Débat approfondi sur les problèmes et les changements institutionnels en matière d'aménagement du territoire.....	11 – 14	4
IV. Programme de travail pour la période 2008-2009.....	15 – 36	5
A. Politiques en matière d'administration des biens fonciers.....	17 – 24	5
B. Principales tendances caractérisant l'évolution de l'administration des biens fonciers.....	25 – 31	7
C. Examens de l'administration des biens fonciers.....	32 – 36	9
V. Planification de l'évaluation des résultats du programme de travail pour la période 2008-2009	37 – 40	10
VI. Approbation de la proposition de créer un groupe consultatif du marché immobilier, et du mandat de celui-ci.....	41 – 42	10
VII. Coopération avec d'autres organisations internationales	43	10
VIII. Élection du Bureau	44	11
<u>Annexe</u>		
Programme de travail pour la période 2008-2009		12

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a tenu sa cinquième session les 19 et 20 novembre 2007 à Genève, sous la présidence de M. Peter Kreuzer (Allemagne).
2. La Présidente du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, M^{me} Doris Andoni (Albanie), a assisté à la réunion.
3. Ont également participé à la session des représentants des pays suivants: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Espagne, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tadjikistan et Turquie.
4. Un représentant de l'European Land Registry Association (ELRA) a aussi participé à cette session.
5. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient représentées: International Real Estate Advisory Network, Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS) et Tecnoborsa, une organisation chargée du développement et de la réglementation de l'économie immobilière.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Président a ouvert la séance et donné un bref aperçu des activités et réalisations du Groupe de travail depuis la dernière session, en 2005.
7. L'ordre du jour provisoire annoté (ECE/HBP/WP.7/2007/1) a été adopté.

II. QUESTIONS DÉCOULANT DES SOIXANTE-SEPTIÈME ET SOIXANTE-HUITIÈME SESSIONS DU COMITÉ DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ET DES SOIXANTE ET UNIÈME ET SOIXANTE-DEUXIÈME SESSIONS DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

8. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des décisions prises par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire à ses soixante-septième (ECE/HBP/142) et soixante-huitième (ECE/HBP/145) sessions, ainsi que des décisions adoptées par la Commission à ses soixante et unième (E/2006/37-E/ECE/1444) et soixante-deuxième (E/2007/37-E/ECE/1448) sessions, qui intéressent ses travaux.
9. Une attention particulière a été accordée aux points suivants:
 - a) La mise en œuvre du programme de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1), notamment l'intégration d'activités sur le secteur immobilier dans le programme de travail du Groupe de travail (voir le point 6), et le nouveau nom du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, qui témoigne dorénavant mieux de tous les piliers de son activité, notamment l'aménagement du territoire;

b) La demande adressée par la Commission aux comités sectoriels afin qu'ils évaluent l'exécution de leurs sous-programmes tous les deux ans (voir le point 5), constituant un cadre important pour évaluer le travail accompli;

c) Le mandat révisé du Groupe de travail, adopté par le Comité à sa soixante-septième session (voir l'annexe du document ECE/HBP/WP.7/2007/1);

d) Le troisième forum régional sur le développement durable portant sur l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique, organisé les 28 et 29 janvier 2008, à Genève. Les délégations ont été invitées à communiquer avec les chefs de délégation de leurs pays à ce sujet afin de mieux faire connaître les travaux de la CEE qui concernent le territoire.

10. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies, notamment de son mandat révisé, et a indiqué qu'il en tiendrait compte au moment d'établir son programme de travail.

III. DÉBAT APPROFONDI SUR LES PROBLÈMES ET LES CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

11. Le Groupe de travail a eu un débat approfondi sur les problèmes et les changements institutionnels en matière d'aménagement du territoire, ainsi qu'en a décidé son Bureau. Ce débat visait essentiellement à présenter les tendances récentes et les bonnes pratiques en vue d'améliorer et de rationaliser le cadre institutionnel ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents acteurs dans le domaine de l'aménagement du territoire.

12. M. Knut Flaathen (Norvège) a présenté un exposé liminaire intitulé «From map maker to service provider: Challenges and opportunities» (Du cartographe au fournisseur de services: perspectives et enjeux), en s'inspirant d'un document de synthèse (ECE/HBP/WP.7/2007/3). L'exposé portait particulièrement sur la rationalisation des structures institutionnelles et des procédures d'enregistrement des biens fonciers et des données cadastrales, l'amélioration des services offerts aux clients, l'utilisation de documents électroniques et de bases de données ainsi que la diminution de la dépendance des autorités chargées de l'administration des biens fonciers par rapport aux budgets de l'État.

13. Les délégations ci-après ont rendu compte des problèmes et des changements institutionnels en matière d'aménagement du territoire survenus dans leur pays:

a) La Croatie a fait état de l'établissement d'un système d'information conjoint sur le cadastre des biens immobiliers et le livre foncier;

b) La République tchèque a présenté un compte rendu sur la mise en place d'outils électroniques pour l'administration des biens fonciers, la diminution des délais requis pour les inscriptions au cadastre, la numérisation des cartes cadastrales et le nouveau barème des droits cadastraux;

c) L'Allemagne a rendu compte de l'amélioration de l'échange et de l'intégration de données entre les États fédéraux et les ministères fédéraux;

d) Le Tadjikistan a fait rapport sur les problèmes inhérents à l'instauration de la propriété privée de la terre et de marchés fonciers, l'élaboration d'un système d'administration des biens fonciers moderne et uniforme, les technologies de l'information utilisées, la gestion des données, la formation du personnel et la mobilisation de ressources financières.

14. Le Groupe de travail a pris note des différents efforts accomplis pour rationaliser les procédures et les structures institutionnelles dans un cadre d'aménagement du territoire dynamique, et a fait savoir que ses activités tiendraient compte des problèmes institutionnels rencontrés par les pays.

IV. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2008-2009

15. Le Groupe de travail a examiné son projet de programme de travail pour la période 2008-2009 (ECE/HBP/WP.7/2007/2) et a pris des décisions sur chaque point du programme comme suit:

16. Le Groupe de travail a approuvé le titre révisé de chacun des éléments du programme.

A. Politiques en matière d'administration des biens fonciers

17. La délégation du Royaume-Uni est intervenue sur la question de l'utilisation frauduleuse des données sur l'enregistrement des biens fonciers rendus publiques sur Internet et a fait état de quelques incidents liés à des usurpations d'identité. Un questionnaire a été distribué afin de déterminer si d'autres pays avaient vécu des expériences similaires. Il a été proposé d'inclure les questions de la sécurité de la cession électronique et des risques inhérents à l'accès public aux renseignements dans le programme de travail du Groupe de travail.

18. La délégation de l'Azerbaïdjan a présenté la réforme foncière qui y a été réalisée ainsi que les résultats de cette réforme.

19. Droits et redevances: Le Groupe de travail a examiné les résultats de l'enquête sur les droits et redevances menée au moyen du questionnaire élaboré et distribué à la suite de la décision du Bureau, ainsi que les politiques régissant l'imposition de droits et de redevances pour des services liés à l'administration de biens fonciers.

20. Le coordonnateur du projet, M. B. Mikuta (Lituanie) a présenté les résultats du questionnaire en s'inspirant du résumé des réponses fournies (ECE/HBP/WP.7/2007/4). Un nombre élevé de pays membres de la CEE (45) ayant répondu à ce questionnaire, les résultats sont représentatifs d'une partie importante de la région. Le questionnaire était divisé en cinq parties:

a) Organisation et questions administratives: Les solutions institutionnelles différaient selon les pays, en fonction des conditions qui leur sont propres. Un tiers des pays ayant répondu ont indiqué que le registre des biens immobiliers, les renseignements cadastraux et le levé cadastral étaient administrés par une seule institution. Toutefois, dans 90 % des cas, l'enregistrement des biens immobiliers était un monopole d'État et, dans 91 % des cas, les renseignements cadastraux étaient administrés par le secteur public;

b) Financement et questions économiques: Le registre des biens immobiliers, les renseignements cadastraux et le levé cadastral étaient le plus souvent financés par les droits perçus, même dans les cas de financement mixte. Ainsi, le financement du registre des biens immobiliers se répartissait entre les droits (48 %), le budget central (31 %) et un financement mixte (21 %). Le levé cadastral était moins tributaire du budget central que le registre des biens immobiliers et les renseignements cadastraux. Le pourcentage des coûts recouverts dans les trois activités était assez élevé. S'agissant du registre des biens immobiliers, ce taux atteignait 100 %, voire davantage, dans 65 % des pays ayant répondu au questionnaire;

c) Questions spécifiques liées aux droits et aux redevances: Les réponses obtenues indiquent que tous les pays sont dotés d'une législation sur les droits et redevances, principalement sous forme de règlements. Le montant des droits et redevances applicables concernant le registre des biens immobiliers et les renseignements cadastraux était généralement fixé par le gouvernement ou le ministère responsable. Les droits applicables concernant le registre des biens immobiliers et particulièrement les renseignements cadastraux étaient habituellement fixes. Dans certains pays, le levé cadastral était une activité ouverte à la concurrence, et les droits étaient alors, dans bien des cas, convenus entre les parties intéressées.

d) Communication des renseignements: Certains renseignements étaient encore communiqués gratuitement, principalement au secteur public. Quelques pays (12 %) n'offraient pas de services de renseignements en ligne. Dans la plupart des cas, les droits différaient selon que les renseignements étaient fournis en ligne ou sur papier. La majorité des pays ne communiquaient pas gratuitement sur Internet les renseignements figurant dans le registre des biens immobiliers ou dans le cadastre;

e) Projets: Soixante-dix-sept pour cent des pays ayant répondu avaient des projets particuliers concernant les droits et les redevances. Des pays mettaient au point une politique en matière de droits et de redevances, alors que quelques-uns prévoyaient maximiser ou réviser leurs droits et redevances. Certains pays avaient l'intention d'augmenter les droits d'enregistrement afin de rétablir l'équilibre entre les droits et les coûts d'enregistrement. Ainsi, l'Angleterre et le pays de Galles allaient introduire un nouveau barème pour la fourniture de services de cession électronique.

21. La situation en Angleterre et dans le pays de Galles a été présentée par la délégation britannique.

22. Les délégations ci-après ont présenté les résultats et conclusions des ateliers sur les politiques en matière d'administration des biens fonciers qui ont eu lieu en 2006 et 2007:

a) La Géorgie a rendu compte de l'atelier intitulé «Le cadre institutionnel nécessaire pour garantir les droits immobiliers», qui a eu lieu à Tbilissi les 11 et 12 mai 2006 (voir ECE/HBP/2006/6). Le rapport de la Géorgie abordait aussi les réformes d'ordre institutionnel, juridique et technologique menées dans ce pays sur le plan de l'administration des biens fonciers;

b) L'Allemagne a rendu compte de l'atelier intitulé «Gestion efficace et durable des terres», qui s'est tenu à Munich (Allemagne) les 24 et 25 mai 2007 (voir ECE/HBP/2007/5).

23. La délégation de la Croatie a invité les participants à assister à un atelier sur les incidences de l'administration des biens fonciers sur la population et les entreprises, qui aura lieu à Cavtat (Croatie) les 2 et 3 octobre 2008. Cet atelier portera essentiellement sur les politiques en matière d'administration des biens fonciers qui concernent les droits et redevances, la coopération et les dispositions institutionnelles, les différentes stratégies d'aménagement du territoire et les liens entre la série d'ateliers organisés par le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et son programme de travail.

24. Le Groupe de travail:

a) A accueilli favorablement la proposition de la délégation du Royaume-Uni sur la sécurité de la cession électronique et a demandé à être informé des résultats de l'enquête par questionnaire. Le Groupe de travail a décidé d'inclure cette question dans son programme de travail, de débattre des mesures à prendre et d'organiser des activités à cet égard;

b) Est convenu que l'étude sur les droits et redevances serait élaborée par un consultant, en fonction des résultats de l'enquête par questionnaire menée par la délégation lituanienne. Le Bureau et d'autres délégations intéressées agiraient en tant que groupe de référence pour réviser le projet d'étude. Les délégations souhaitant participer au processus ont été priées d'en informer le secrétariat d'ici au 21 décembre 2007. La délégation des Pays-Bas a exprimé son souhait de faire partie du groupe de référence. Le Groupe de travail a remercié les délégations britannique et allemande d'avoir contribué financièrement à l'élaboration du rapport et a invité d'autres délégations à faire de même.

B. Principales tendances caractérisant l'évolution de l'administration des biens fonciers

25. Les délégations ci-après ont rendu compte des conclusions essentielles des ateliers sur les principales tendances de l'évolution de l'administration des biens fonciers qui ont eu lieu en 2006 et 2007:

a) La République tchèque a fait un compte rendu de l'atelier intitulé «L'administration des biens fonciers à l'ère de la société électronique», qui s'est déroulé à Prague les 26 et 27 octobre 2006 (ECE/HBP/2007/4);

b) L'Irlande a rendu compte de l'atelier intitulé «L'enregistrement de la planète», qui a eu lieu à Dublin du 26 au 28 septembre 2007 (ECE/HBP/WP.7/2007/9).

26. La délégation norvégienne a communiqué des renseignements concernant l'atelier sur l'autonomisation juridique des pauvres dans la région de la Commission économique pour l'Europe, qui devrait se tenir à Bergen (Norvège) les 10 et 11 avril 2008, d'après les résultats de la Commission pour l'habilitation juridique des pauvres. Cet atelier portera principalement sur l'exécution des travaux de la Commission dans la région de la CEE tels qu'ils se rapportent au programme de travail du Groupe de travail.

27. La délégation albanaise a demandé au Groupe de travail de lui fournir de l'aide concernant la question de l'évaluation globale de l'immobilier.

28. Établissements spontanés: Le Groupe de travail a examiné la question des établissements spontanés du point de vue de l'administration des biens fonciers, ainsi qu'en ont décidé les Bureaux du Comité et du Groupe de travail. Le débat était axé sur les moyens d'action devant permettre de remédier à divers types d'établissements spontanés, à la lumière des conclusions de l'atelier intitulé «Établissements spontanés: Besoins des marchés immobiliers s'agissant de la bonne administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire» (Athènes, 28-31 mars 2007), organisé conjointement avec le Comité et la Fédération internationale des géomètres (FIG) (ECE/HBP/2007/7-ECE/HBP/WP.7/2007/8), ainsi que sur le débat approfondi tenu par le Comité à sa soixante-huitième session sur les problèmes et les actions de politique intégrée concernant les établissements spontanés.

29. Les exposés suivants ont été présentés:

a) Une experte du secrétariat, M^{me} Sasha Tsenkova, a rendu compte des problèmes inhérents aux établissements spontanés dans la région de la CEE. M^{me} Tsenkova a résumé le débat approfondi qui a eu lieu à la session du Comité et souligné qu'il fallait distinguer différents types d'établissements spontanés: les colonies de squatters, les camps de réfugiés et de personnes déplacées, les subdivisions informelles de terres agricoles, les constructions illégales dans des zones protégées et rurales et les bidonvilles. Les établissements spontanés ont eu de graves répercussions sur les plans économique, social et environnemental. Des capitaux importants ont été mobilisés dans des établissements implantés sans planification. Les habitants de ces établissements étaient victimes d'exclusion sociale, vivaient dans des logements inadéquats et avaient un accès très limité aux infrastructures et aux services d'utilité publique. De nouvelles solutions politiques se dessinaient, notamment des mesures institutionnelles, juridiques et financières telles que la légalisation, la régularisation, des améliorations axées sur la collectivité ou l'investissement du secteur public dans des logements abordables, ainsi qu'une planification et un aménagement du territoire plus efficaces;

b) L'experte du Groupe de travail et de la FIG, M^{me} Chryssy Potsiou (Grèce), a rendu compte des résultats de l'atelier qui a eu lieu à Athènes et de la situation des établissements spontanés en Grèce. Ces établissements étaient en règle générale le résultat d'une urbanisation rapide, de l'absence d'une politique efficace en matière d'administration des biens fonciers et d'aménagement du territoire, de la marginalisation de certains groupes de population, de la bureaucratie, d'une législation incohérente et du manque de volonté politique pour corriger la situation;

c) La Présidente du Comité, M^{me} Doris Andoni (Albanie), a brièvement abordé les expériences et problèmes de l'Albanie concernant les établissements spontanés.

30. Une étude sur les établissements spontanés sera réalisée conjointement par le Comité et le Groupe de travail. M^{mes} Tsenkova et Potsiou, en leur qualité d'expert, entreprendront l'étude, et un groupe de référence sera créé pour superviser les travaux.

31. Le Groupe de travail:

a) A accueilli favorablement le cadre conceptuel visant à définir les grandes lignes de l'étude sur les établissements spontanés et a souligné l'importance de la question, qui intéressait à différents titres les États membres de la CEE;

b) A approuvé les modalités prévues pour l'élaboration de l'étude et les experts désignés;

c) A invité les délégations intéressées à nommer des experts qui feront partie du groupe de référence et à contribuer financièrement à l'opération. Les délégations de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Croatie, de la Roumanie et de la Suède ont exprimé le souhait de participer au groupe de référence pour le compte du Groupe de travail;

d) Est convenu d'examiner les moyens d'aider l'Albanie s'agissant de l'évaluation globale.

C. Examens de l'administration des biens fonciers

32. Le Président a souligné les progrès accomplis sur le plan des examens de l'administration des biens fonciers. Ainsi, l'examen de l'Azerbaïdjan a été mené à bien (ECE/HBP/2007/3) et une mission d'étude a été effectuée en Bulgarie du 14 au 19 octobre 2007. Un chapitre sur l'administration des biens fonciers a été inclus dans la monographie nationale sur le secteur du logement au Bélarus afin de renforcer les liens entre le logement et l'administration des biens fonciers en tant que piliers majeurs des travaux du Comité. Le Groupe de travail a nommé un expert pour exécuter cette tâche.

33. Les délégations suivantes ont été invitées à rendre compte des activités de suivi et de l'organisation de la mission, ainsi que de la situation et de l'évolution récente en matière d'administration des biens fonciers dans leur pays:

a) L'Azerbaïdjan a fait rapport sur la situation et l'évolution récente en la matière et a invité les délégués à participer à un atelier qui aura lieu à Bakou, à l'automne 2009;

b) La Bulgarie a présenté un tableau d'ensemble des activités géodésiques, cartographiques et cadastrales menées dans le pays et a invité les délégués à participer à un atelier qui se tiendra en Bulgarie au printemps 2009.

34. La délégation du Tadjikistan a demandé au secrétariat d'effectuer un examen de l'administration des biens fonciers en 2008. Elle a souligné l'importance d'une telle étude compte tenu des divers problèmes locaux rencontrés concernant l'administration des biens fonciers et la mise en œuvre prochaine de la nouvelle législation.

35. La délégation lettone a réaffirmé qu'elle souhaitait la tenue d'un examen de l'administration des biens fonciers en 2008.

36. Le Groupe de travail:

a) A décidé que les prochains examens de l'administration des biens fonciers auraient lieu au Tadjikistan et en Lettonie;

b) A accueilli favorablement la proposition d'inclure un chapitre sur l'administration des biens fonciers dans les monographies de pays sur le secteur du logement;

c) A décidé d'inclure dans le programme de travail les ateliers qui devraient avoir lieu en Bulgarie et en Azerbaïdjan en 2009 pour donner suite aux examens de l'administration des biens fonciers.

V. PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2008-2009

37. Le secretariat a communiqué des renseignements sur le cadre d'évaluation biennale 2008-2009, notamment le projet de réalisations escomptées pour les différents secteurs d'activité des sous-programmes et les indicateurs connexes, d'après le document ECE/HBP/2007/10.

38. Le Groupe de travail a également reçu des informations concernant le projet de cadre stratégique pour 2010-2011 pour le sous-programme sur l'habitation, l'aménagement du territoire et la population.

39. Des renseignements ont été communiqués concernant l'auto-évaluation sur «Les thèmes et les effets de la série d'ateliers organisés par le Groupe de travail afin d'améliorer les systèmes d'aménagement du territoire», prévue pour la période 2008-2009.

40. Le Groupe de travail:

a) A pris note du cadre d'évaluation des résultats pour 2008-2009 et du cadre stratégique pour 2010-2011;

b) Est convenu de réaliser une auto-évaluation de la série d'ateliers organisés par le Groupe de travail.

VI. APPROBATION DE LA PROPOSITION DE CRÉER UN GROUPE CONSULTATIF DU MARCHÉ IMMOBILIER, ET DU MANDAT DE CELUI-CI

41. Le secrétariat a présenté la proposition concernant la constitution du Groupe consultatif du marché immobilier au Groupe de travail (ECE/HBP/2007/6 – ECE/HBP/WP.7/2007/7) qui avait été adoptée par le Comité.

42. Le Groupe de travail a appuyé la constitution du Groupe consultatif du marché immobilier et approuvé ladite proposition, ainsi que le mandat de celui-ci. Il a reconnu que l'approbation finale serait donnée par le Comité exécutif de la CEE. Les candidats souhaitant devenir membres du Groupe consultatif ont été invités à envoyer dès que possible au secrétariat, par écrit, une demande à cet égard, y compris un curriculum vitae. Il a été convenu de convoquer une réunion de lancement du Groupe consultatif début 2008 et d'examiner des projets concrets à la réunion du Bureau qui aura lieu en avril 2008.

VII. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

43. Des informations ont été fournies concernant la coopération et la mise en place de réseaux avec d'autres organisations internationales, telles qu'EuroGeographics, l'European Land Information Service (EULIS), l'European Land Registry Association (ELRA), la Fédération

internationale des géomètres (FIG), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Association de l'infrastructure mondiale de données spatiales, le Comité permanent du cadastre (CPC), le Comité permanent de l'infrastructure des systèmes d'information géographique pour l'Asie et le Pacifique (PCGIAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque mondiale.

VIII. ÉLECTION DU BUREAU

44. Ont été élus membres du Bureau pour la sixième session du Groupe de travail:
M. Peter Creuzer (Allemagne), Président; M. Rupert Kugler (Autriche); M. Sergei Shavrov (Biélorus); M. Damir Pahic (Croatie); M^{me} Isabel González García (Espagne); M^{me} Guranda Goglidze (Géorgie); M^{me} Chryssy Potsiou (Grèce); M^{me} Margret Hauksdottir (Islande); M. Bronislovas Mikuta (Lituanie); M. Magnar Danielsen (Norvège); M. Vit Suchanek (République tchèque); M. Jon Atkey (Royaume-Uni).

Annexe

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2008-2009

I. POLITIQUES EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION DES BIENS FONCIERS

Exposé succinct: Le Groupe de travail encourage l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière d'administration des biens fonciers, notamment l'amélioration du cadre institutionnel de la gestion des terres; l'aménagement du territoire; le renforcement des droits juridiques sur le plan immobilier; la sécurité des données; l'accès du public à l'information foncière; la législation concernant l'enregistrement et la gestion des biens immobiliers; ainsi que le règlement des litiges fonciers.

Travail fait: À la suite d'une décision prise par le Bureau en 2006, un questionnaire sur les droits et redevances a été distribué en vue d'une enquête sur les diverses formules d'imposition des droits et redevances en matière d'administration des biens fonciers dans différents pays. Le Groupe de travail a étudié les résultats du questionnaire à sa cinquième session. Dans le cadre de cet élément du programme, des ateliers ont été consacrés au cadre institutionnel nécessaire pour garantir les droits immobiliers (Tbilissi, 11 et 12 mai 2006) et à l'aménagement efficace et durable du territoire (Munich, Allemagne, 24 et 25 mai 2007).

Travail à faire: Une étude sur les droits et redevances réalisée à la suite de l'enquête par questionnaire consistera à définir de bonnes pratiques en matière d'imposition des droits et redevances. Un atelier sur les politiques en matière d'administration des biens fonciers doit avoir lieu à Cavtat (Croatie) les 2 et 3 octobre 2008.

II. PRINCIPALES TENDANCES CARACTÉRISANT L'ÉVOLUTION DE L'ADMINISTRATION DES BIENS FONCIERS

Exposé succinct: Le Groupe de travail vise à promouvoir la sécurité d'occupation, la mise en place et l'amélioration de systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers, ainsi que le développement de marchés immobiliers. En outre, il offre un cadre pour les échanges d'informations et de vues sur les tendances actuelles en matière d'administration des biens fonciers dans la région de la CEE et, selon que de besoin, fait profiter d'autres régions de son expérience.

Travail fait: Un atelier intitulé «Établissements spontanés: Besoins des marchés immobiliers s'agissant de la bonne administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire» (Athènes, 28-31 mars 2007) a été organisé conjointement avec le Comité et la Fédération internationale des géomètres (FIG). Des ateliers ont également été consacrés à l'administration des biens fonciers à l'ère de la société électronique (Prague, 26 et 27 octobre 2006) ainsi qu'à l'enregistrement de la planète (Dublin, 26-28 septembre 2007). Le Groupe de travail a contribué aux discussions au cours de plusieurs réunions organisées par EuroGeographics, l'European Land Registry Association (ELRA), le Comité permanent du cadastre (CPC), la Fédération internationale des géomètres (FIG) et l'European Land Information Service (EULIS), et il a fourni des services spécialisés dans le cadre d'une initiative prise par la Mongolie en vue

d'établir un réseau de responsables de l'administration des biens fonciers dans la région Asie-Pacifique. Une proposition concernant la constitution du Groupe consultatif du marché immobilier adressée au Groupe de travail a été élaborée avec le concours du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et du secrétariat et adoptée par le Groupe de travail.

La question des établissements spontanés du point de vue de l'administration des biens fonciers a été examinée à la cinquième session du Groupe de travail, à la lumière des conclusions formulées lors de l'atelier tenu à Athènes ainsi que du débat approfondi sur les problèmes et les actions de politique intégrée concernant les établissements spontanés, qui a eu lieu à la soixante-huitième session du Comité.

Travail à faire: Le Comité et le Groupe de travail réaliseront ensemble une étude sur les établissements spontanés. Un atelier sur l'autonomisation juridique des pauvres dans la région de la Commission économique pour l'Europe est prévu à Bergen (Norvège), les 10 et 11 avril 2008. Le Groupe de travail poursuivra sa collaboration avec d'autres organisations internationales qui exercent une activité dans le domaine de l'administration des biens fonciers. En outre, des activités vont être mises au point et réalisées en coopération avec le Groupe consultatif du marché immobilier. Le Groupe de travail débattrà des mesures à prendre et organisera des activités sur la sécurité de la cession électronique et les risques inhérents à l'accès public aux renseignements sur l'enregistrement des biens fonciers.

III. EXAMENS DE L'ADMINISTRATION DES BIENS FONCIERS

Exposé succinct: Le Groupe de travail encourage la mise en œuvre dans la pratique des politiques en matière d'administration des biens fonciers au moyen d'examens par pays de cette administration et d'activités de suivi qui s'y rapportent. Ces activités sont menées à la demande des pays membres. Un chapitre sur l'administration des biens fonciers figurera dans les futures monographies de pays sur le secteur du logement, conformément à la demande du Comité.

Travail fait: Un examen de l'administration des biens fonciers a été réalisé en Azerbaïdjan en 2006-2007 (ECE/HBP/2007/3). Une mission d'étude a été menée en Bulgarie du 14 au 19 octobre 2007. Le Groupe de travail a nommé un expert de l'administration des biens fonciers, qui a été chargé de rédiger un chapitre sur cette question, lequel sera inclus dans la monographie nationale sur le secteur du logement au Bélarus. La mission d'étude a eu lieu en juillet 2007.

Travail à faire: L'examen de l'administration des biens fonciers en Bulgarie sera achevé en octobre 2007, à l'issue de la mission d'étude. Le Groupe de travail a décidé de réaliser un examen de l'administration des biens fonciers au Tadjikistan et en Lettonie, ainsi que l'avaient demandé ces pays. Des ateliers de suivi aux examens de l'administration des biens fonciers sont prévus en Bulgarie (au printemps 2009) et en Azerbaïdjan (en automne 2009).
